



SÉCURITÉ ROUTIÈRE SORTIE D'ÉCOLE FERMETURE PROVISOIRE DE VOIES

Afin de mettre un terme à l'anarchie folle de circulation et de stationnement qui règne notamment aux heures de sortie de l'institution Saint-Joseph (où près de 1 000 élèves quittent les cours en un très court laps de temps), la municipalité fermera provisoirement la circulation sur la rue Charbonnier de Belloy, la rue du Moustier et la place de l'église dans l'intérêt des enfants afin d'éviter tout dommage.

En effet, l'attention du maire avait été appelée sur les comportements déraisonnables de certains parents (ce qu'il a constaté lui-même sur site) qui sont une source potentielle très forte d'accidents qui pourraient emporter des conséquences particulièrement graves pour la vie humaine.

Aussi, un arrêté municipal datant du 26 septembre 2019 précise que la circulation sera interdite le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 16h30, ainsi que le mercredi de 12h à 12h30 sauf pour les riverains et les urgences.

Ainsi l'interdiction fera l'objet d'une signalisation et des poursuites seront engagées conformément à la loi en cas d'infractions constatées soit 4 points et 135 euros.

A des fins de prévention, le maire de Pont-Sainte-Maxence a écrit à l'ensemble des parents d'élèves un courrier les informant de sa décision. Ce courrier (qui figure en pièce jointe de ce communiqué de presse) a été diffusé avec le concours de la direction de l'établissement via la plateforme « Ecoledirecte ». Le maire de Pont-Sainte-Maxence a par ailleurs présenté cette mesure lors de l'assemblée générale des parents d'élèves de l'école libre où il est intervenu le vendredi 27 septembre dernier.

Monsieur le maire précise dans son courrier compter sur une attitude responsable de tous, ajoutant que rien n'est plus important que la vie humaine dont il est responsable.